

Commission permanente du 9 juillet 2026 : Les délibérations du conseil départemental de Loir-et-Cher

Lors de la commission permanente qui s'est tenue à l'Hôtel du département ce jeudi 9 juillet, les conseillers départementaux de Loir-et-Cher ont examiné vingt-neuf dossiers et voté l'octroi de plusieurs subventions ainsi que l'application de diverses décisions. Ces dernières concernent notamment le plan « Le 41 en bonne santé », le soutien aux communes, ainsi que les politiques culturelle, sportive et touristique. Suite à cette commission permanente, Philippe Gouet, président du conseil départemental, a remis la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à trente-et-un agents, la médaille d'honneur du travail à huit agents ainsi que la médaille départementale à vingt-sept agents retraités de la collectivité.

« Le 41 en bonne santé »

Le département de Loir-et-Cher poursuit, au travers du plan « Le 41 en bonne santé », son action en faveur du maintien et du renforcement de l'offre de soins de proximité sur le territoire. À ce titre, une subvention de fonctionnement de 10 000 € a été attribuée à l'association Initiatives Loir-et-Cher dans le cadre du dispositif Fonds santé. Ce dernier propose un accompagnement des professionnels de santé dans leur installation et le développement de leur activité en Loir-et-Cher.

10 allocations départementales de stage, d'un montant unitaire de 1 500 €, ont également été attribuées à des internes en médecine générale.

Solidarités et habitat

En cohérence avec sa mission de service public départemental de l'autonomie, le département a adhéré à l'association Réseau francophone des villes amies des aînés, qui promeut un vieillissement actif et l'amélioration de la qualité de vie des seniors. Cette adhésion vise également à obtenir le label « département ami des aînés », qui repose sur une approche transversale couvrant le parcours résidentiel et le cadre de vie, la santé publique et la prévention, le développement écologique, la place des aînés dans la société et les services publics.

Le conseil départemental a approuvé le plan stratégique pluriannuel de l'habitat inclusif pour une durée de quatre ans, applicable à partir de juillet 2026. Co-construit avec les partenaires et validé par les instances compétentes, il conduit à développer de nouveaux habitats et à verser l'aide à la vie partagée. Pour rappel, l'habitat inclusif permet aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de faire le choix d'un mode d'habitat regroupé à titre de résidence principale. Le Loir-et-Cher compte aujourd'hui 17 projets, pour 162 locataires dont 55 personnes en situation de handicap et 107 personnes âgées.

Au titre de la charte départementale pour la promotion d'un habitat regroupé adapté aux personnes âgées ou en situation de handicap, le département a attribué une subvention de 53 500 € à la SA 3F Centre-Val de Loire pour la construction de 7 logements à Villebarou.

Le conseil départemental a également octroyé 11 subventions, pour un montant total de 9 703 €, dans le cadre de l'aide aux travaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie pour les propriétaires occupants ou locataires du parc privé aux revenus modestes ou très modestes.

Le département de Loir-et-Cher mène depuis plusieurs années une politique volontariste de protection des personnes vulnérables. Dans ce cadre, deux postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie ont été mis en place au sein des services de sécurité du département : l'un auprès de la direction départementale de la police nationale de Loir-et-Cher couvrant les zones de Blois et de Vendôme, et l'autre auprès du groupement de gendarmerie départementale pour l'ensemble de la zone gendarmerie. Ces postes, portés jusqu'alors directement par le département en cofinancement avec l'État via le fonds interministériel de prévention de la délinquance, font l'objet d'une évolution organisationnelle significative. Afin



d'optimiser le dispositif et de le professionnaliser, le département en a confié le portage opérationnel à France Victimes 41, association spécialisée dans l'aide aux victimes, habilitée par le ministère de la Justice et disposant de l'expertise nécessaire à la conduite de ces missions. Le financement du dispositif est assuré par le département de Loir-et-Cher, qui alloue à France Victimes 41 une subvention annuelle de 100 000 €, dont 50 % est cofinancée par l'État dans le cadre du Contrat local des solidarités.

Soutien aux communes et aux vétérinaires

Au titre de la dotation départementale de solidarité rurale, le conseil départemental a attribué 28 subventions, d'un montant global de 589 900 €. Ainsi, entre autres, 50 000 € ont été octroyés à la commune de Chailles pour l'aménagement du parc du Cosson, tout comme à la commune de Chissay-en-Touraine pour la construction d'un regroupement de commerces.

Le conseil départemental a voté l'attribution de 4 subventions, d'un montant total de 112 013 €, au titre de la dotation départementale pour les mobilités alternatives. Deux d'entre elles permettront la création de pistes cyclables : sur le pont François-Mitterrand (subvention de 51 038 € à la ville de Blois) et dans la rue de la Gaudronnière à Cellettes ainsi que sur la route départementale 38 (subvention de 30 304 € à la commune de Cellettes).

Une subvention de 25 000 € a par ailleurs été attribuée à la commune de Baillou au titre du maintien de commerce, pour le réaménagement et la rénovation de l'ancien bar-restaurant.

Dans le cadre de son plan Plan Véto 41, le conseil départemental a octroyé des subventions à 5 vétérinaires exerçant en Loir-et-Cher, pour un montant total de 44 855 €. À noter qu'une modification des conditions d'attribution a également été votée : le taux de l'aide au déplacement sera désormais de 35 % (et non plus 25 %), afin d'absorber en partie la hausse des coûts de l'énergie.

Politique culturelle

Sept subventions d'investissement et de fonctionnement ont été attribuées dans le cadre de la politique culturelle du département. 12 587 € ont notamment été octroyés à Accords Centre-Val de Loire au titre du fonds de soutien aux lieux culturels pour la seconde tranche des travaux de réhabilitation du théâtre du Grand Orme. 109 350 € ont également été attribués à 26 écoles de musique du territoire et 43 100 € à 46 structures pour l'aide à la diffusion, dans le cadre du Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques.

Le département a par ailleurs renouvelé son partenariat avec la DRAC pour quatre années scolaires par le protocole tripartite « Les arts en classe » dédié aux résidences artistiques en milieu scolaire. Il s'étend, par le « contrat culture ruralité 2025-2027 », au développement culturel en milieu rural. À ce titre, la DRAC a versé 20 000 € en 2025 et prévoit 15 000 € en 2026.

Politique touristique

Le conseil départemental a voté la reconduction de son partenariat avec l'établissement public de coopération culturelle du domaine régional de Chaumont-sur-Loire, premier centre d'arts et de la nature de la région. Il est reconduit pour 2026-2028 autour de la découverte du domaine et du festival international des jardins, de l'organisation d'événements et de l'ouverture à de nouveaux publics. Une subvention de 60 000 € sera, à ce titre, octroyée chaque année.

L'attribution d'une subvention de 5 000 € a également été votée au bénéfice de l'association Lys de Feu pour l'organisation de la première édition du festival Terres de feu à Lamotte-Beuvron les 4 et 5 septembre prochains.

Politique sportive

Dans le cadre de sa politique sportive, le conseil départemental a octroyé un montant total de 174 535 € à 13 associations au titre du dispositif d'aide au sport de haut niveau amateur. Une subvention de 20 874 € a également été attribuée à la commune de Chissay-en-Touraine dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements sportifs pour l'installation d'un éclairage led et la rénovation des mains courantes du terrain de rugby.